

Revue ESG 2024 du portefeuille de la FCT 1e (Fondation Collective Trianon 1e)

Évaluation de la qualité durable,
basée sur les critères ESG -
environnementaux, sociaux et de
gouvernance - ainsi que les mesures
d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au
31.12.2024 dans le portefeuille de la FCT 1e
(Fondation Collective Trianon 1e) (ci-après, FCT 1e),
vérification de leur conformité avec les principes de
gestion ESG et évaluation de la performance durable
comparée à l'année précédente et aux indices de
référence.

Date : Juillet 2025

Auteur : Yolande Poulou, yolande.poulou@conser.ch

Contacts : Angela de Wolff, angela.dewolff@conser.ch

Jean Laville, jean.laville@conser.ch

Table des matières

Résumé de l'analyse	3
Objectif du rapport.....	3
Conclusion de l'analyse.....	3
Éléments de l'analyse	3
Processus et étendue de l'analyse	5
Distinction du type d'investissement	5
Éléments de l'analyse	6
Intégration ESG	6
Investissements à impact	8
Exclusions sectorielles et normatives	10
Énergies fossiles.....	12
Politique climatique spécifique	14
Indicateurs selon recommandation de l'ASIP	16
Engagement et exercice des droits de votes	16
Actions et Obligations.....	17
Pistes d'améliorations.....	18
Intégration ESG	18
Exclusions sectorielles et normatives	18
Exclusions thématiques liées au climat	18
Annexe.....	19
Approches d'investissements durables de la FCT 1e	19
Disclaimer	21

Résumé de l'analyse

Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la FCT 1e sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 340'000 positions présentes dans le portefeuille de la FCT 1e avec une couverture ESG de 87.4%. La couverture sur les actions et obligations est excellente à plus de 99%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

L'analyse a été effectuée sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que de l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. La même méthodologie a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données ESG utilisées et publiées par les différents gestionnaires de fonds, ce qui garantit des résultats uniformes et comparables.

La méthodologie appliquée pour analyser l'exposition aux enjeux de durabilité du portefeuille repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui offre une évaluation de la durabilité des émetteurs (sociétés et gouvernements) basée sur l'intelligence collective de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méthodologie évalue si les différentes opinions ESG convergent vers une vision positive ou négative de la durabilité d'un émetteur. Grâce à cette méta-analyse la méthodologie permet d'atteindre un haut degré de confiance dans la qualité ESG d'une position détenue par la FCT 1e et dans l'évaluation globale des enjeux du développement durable de son portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyances (ASIP) en montrant l'évolution des expositions actuelles aux enjeux du développement durable et en les mesurant par rapport à un indice de référence.

Conclusion de l'analyse

Portefeuille en ligne avec les indices standards et conforme à sa charte

Le portefeuille global de la FCT 1e est en ligne avec les indices standards. Le portefeuille « Fonds de la plateforme » respecte les exigences de base de sa Charte¹ d'investissement responsable et dispose d'opportunités de renforcement ESG.

Éléments de l'analyse

Qualité ESG stable, recul des émissions CO₂

La qualité ESG du portefeuille FCT 1e (score B+) est alignée sur l'indice de référence. Elle est restée stable entre fin 2023 et fin 2024, et peut être qualifiée de bonne, sur une échelle allant de D à A+, alignée sur l'indice de référence qui affiche également un score de B+.

L'exposition aux thématiques d'investissement à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) progresse pour s'établir 5.44%, mais reste légèrement inférieure à l'indice de référence (6.42%).

L'exposition aux secteurs sensibles reste stable à 1.99% par rapport à 2023 et est inférieure à l'indice de référence (2.45%). L'exposition aux Controverses ESG reste elle-aussi stable à 1.08%, et inférieure à l'indice de référence (1.60%).

¹ Principes de la Charte FCT 1e détaillés en annexe

Au niveau de la stratégie climatique, l'évolution est plus nette avec une intensité et des émissions carbone qui reculent respectivement de 18.7% et 17.8%, surperformant l'indice de référence sur ces deux indicateurs clés.

Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles ainsi que les investissements en lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 340'000 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 87.4%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 99.1% et 99.2%.

Distinction du type d'investissement

Dans un souci de cohérence méthodologique et afin d'assurer une analyse ESG pertinente et homogène, la FCT 1e regroupe l'ensemble des stratégies de placement sélectionnées et personnalisées s'appuyant sur les véhicules proposés par la Fondation sous une catégorie commune désignée comme « Fonds de la plateforme ». Cette classification permet de traiter collectivement ces stratégies qui, bien que personnalisées par le Conseil de Fondation et les entreprises affiliées, partagent des caractéristiques communes en matière d'architecture d'investissement, de processus de sélection des fonds et de lignes directrices ESG. Elle facilite ainsi une analyse consolidée, tout en conservant un niveau de granularité suffisant pour suivre l'atteinte des objectifs ESG.

Nous ferons ci-après la distinction entre le portefeuille « Fonds de la plateforme » et le portefeuille « Sur mesure », reflétant les convictions des différentes commissions de gestion.

Couverture globale des classes d'actifs

Classes d'actifs	Poids	Positions	Couverture ESG
Liquidités	10.89%	1 822	98.4%
Obligations	26.65%	121 387	99.2%
Actions	23.43%	40 768	99.1%
Immobilier	9.03%	1 050	13.3%
Infrastructure	0.00%	464	99.6%
Alternatifs	1.01%	6 064	37.8%
Autres²	28.98%	169 590	88.7%
Total	100%	341 145	87.4%

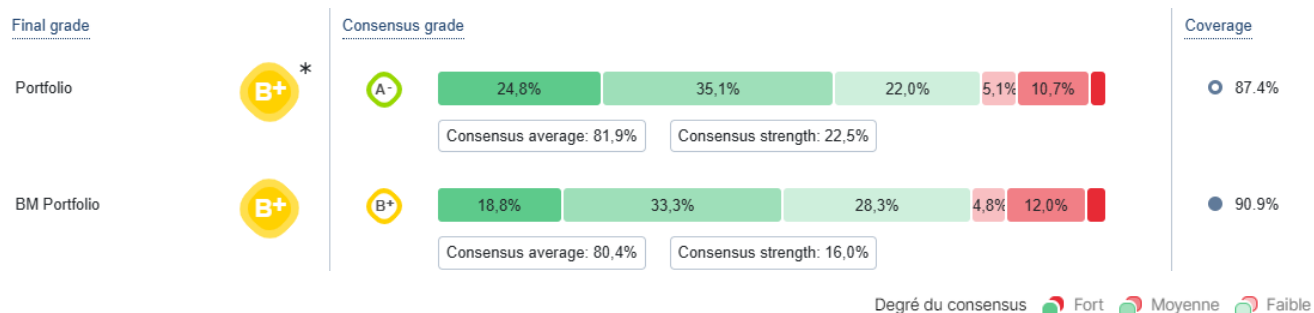
² La classe d'actifs « Autres » comprend principalement des fonds multi-actifs

Éléments de l'analyse

Intégration ESG

Qualité ESG		Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé		B+	=	B+	> ou = Indice 	B+
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	52.4%	B+		A-	> ou = Indice 	B+
Sur mesure	47.6%	B+		B	> ou = Indice 	B
Obligations	26.7%	A	=	A	> ou = Indice 	B+
Fonds de la plateforme	19.7%	B+		A	> ou = Indice 	B+
Sur mesure	6.9%	A-		B	> ou = Indice 	B
Actions	23.4%	B	=	B	> ou = Indice 	B-
Fonds de la plateforme	15.9%	B	=	B	> ou = Indice 	B-
Sur mesure	7.6%	B		B-	> ou = Indice 	B-

Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence

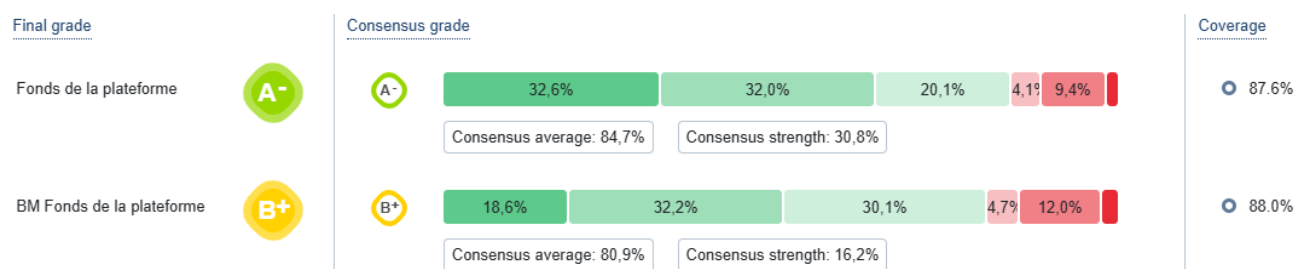


Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille s'établit à **B+ sur une échelle allant de D à A+, alignée sur l'indice de référence qui affiche également une notation B+.**

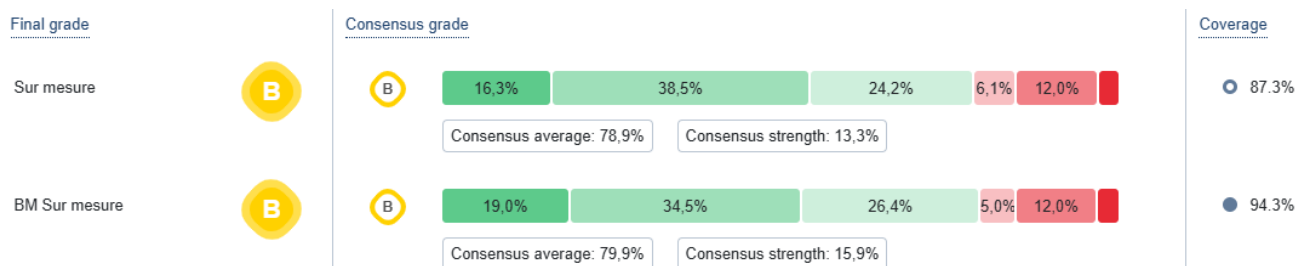
Le portefeuille obtient initialement une notation ESG de A-, mais la notation de durabilité finale s'établit à B+, l'exposition aux controverses pénalisant la note ESG globale. Le portefeuille se distingue par sa sélectivité, avec 81.9% des positions bénéficiant d'un ESG Consensus® positif, dépassant légèrement l'indice de référence (80.4%). Une force du consensus supérieure dans le portefeuille (22.5%, soit 4 points de plus que l'indice de référence) lui permet d'atteindre cette notation A- avant pénalisation.

Composition des ESG Consensus® du portefeuille Fonds de la plateforme et de l'indice de référence



Le portefeuille "Fonds de la plateforme" obtient une notation ESG A- dépassant son indice de référence noté B+. Avec 84.7% d'ESG Consensus® positif et une force de consensus de 30.8%, le portefeuille atteint cette notation supérieure. L'indice de référence affiche pour sa part 80.9% d'ESG Consensus® positif avec une force de 16.2%. La force du consensus du portefeuille atteint le seuil de 25% et lui permet ainsi d'obtenir la notation A-. Cette solution est plus exposée aux fonds ESG (10%).

Composition des ESG Consensus® du portefeuille Sur mesure et de l'indice de référence

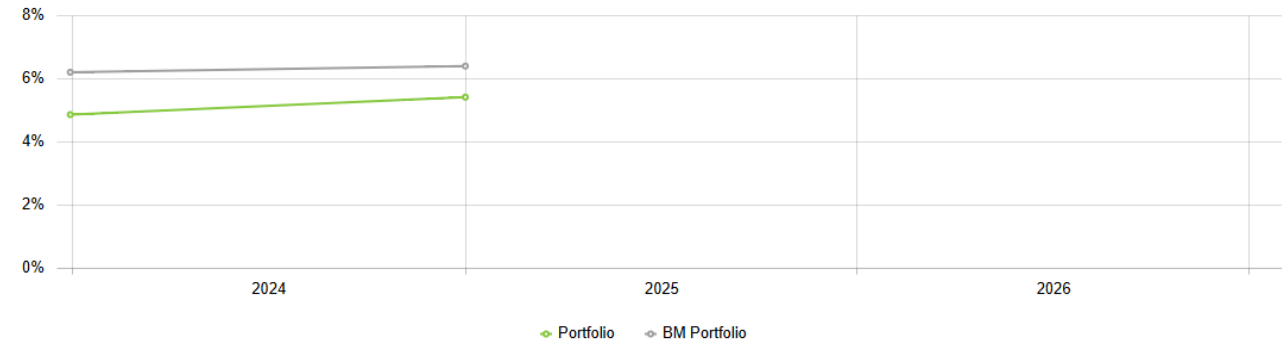


Le portefeuille « Sur mesure » obtient une notation ESG B avec 78.9% d'ESG Consensus® positif, en ligne avec son indice de référence (79.9%). Cette solution a une exposition aux fonds ESG quasi nulle ESG (1%)

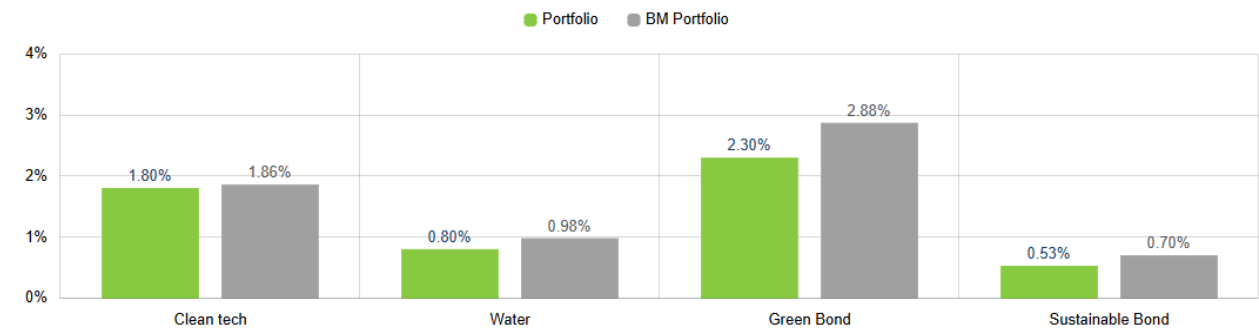
Investissements à impact

Impacts positifs		Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé		4.9%	⬆️	5.4%	> ou = Indice ⬆️	6.4%
Poids dans le portefeuille :						
Fonds de la plateforme	52.4%	4.1%	⬇️	3.8%	> ou = Indice ⬆️	6.7%
Sur mesure	47.6%	5.7%	⬆️	7.2%	> ou = Indice ✓	6.1%
Obligations	26.7%	6.2%	⬆️	7.1%	> ou = Indice ⬆️	7.2%
Fonds de la plateforme	19.7%	6.0%	⬇️	5.6%	> ou = Indice ⬆️	7.0%
Sur mesure	6.9%	6.6%	⬆️	11.3%	> ou = Indice ✓	7.9%
Actions	23.4%	6.3%	⬇️	5.3%	> ou = Indice ✓	5.1%
Fonds de la plateforme	15.9%	6.3%	⬇️	5.4%	> ou = Indice ✓	5.2%
Sur mesure	7.6%	6.3%	⬇️	5.3%	> ou = Indice ✓	5.1%

Exposition du portefeuille aux thématiques positives



Exposition par thème du portefeuille aux thématiques positives



Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissement à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) progresse, passant de 4.89% à 5.44%. Malgré cette amélioration de 0.55 point, le portefeuille demeure en léger retrait par rapport à son indice de référence (6.42%), avec un écart de 0.98 point.

Cette sous-exposition concerne l'ensemble des thématiques mais s'avère particulièrement marquée sur le segment des obligations vertes et durables (-0.58 point), bien que leur exposition ait progressé de 0.41 point pour atteindre 2.83% du portefeuille. À l'inverse, la thématique de l'eau au sein du portefeuille global a reculé de 1.25% à 0.8%.

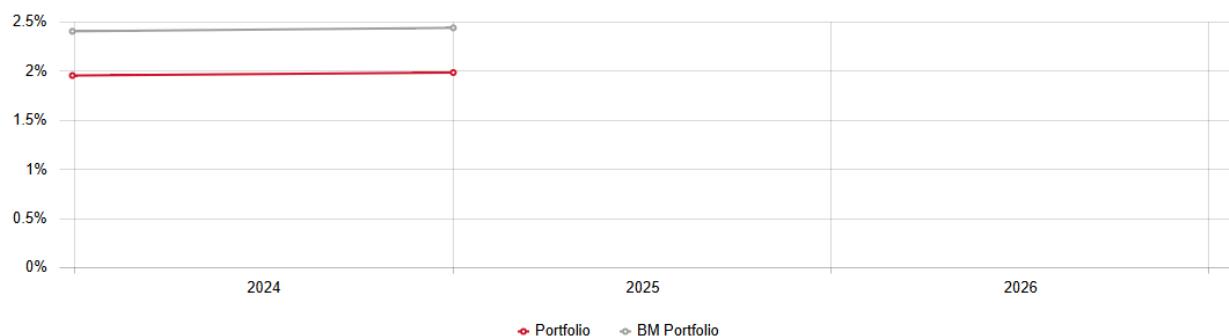
Fonds de la plateforme : L'exposition a reculé de 0.3% entre 2024 et 2025 et reste inférieure à l'indice de référence (-2.9%) sur l'ensemble des segments. Cette sous-exposition est particulièrement prononcée sur les obligations vertes et durables (-2.23%) et la thématique de l'eau, dont l'exposition a pratiquement été réduite de moitié à 0.66%.

Portefeuille Sur mesure : L'exposition aux thématiques à impact positif progresse de 1.6% et dépasse désormais celle de son indice de référence (6.09%).

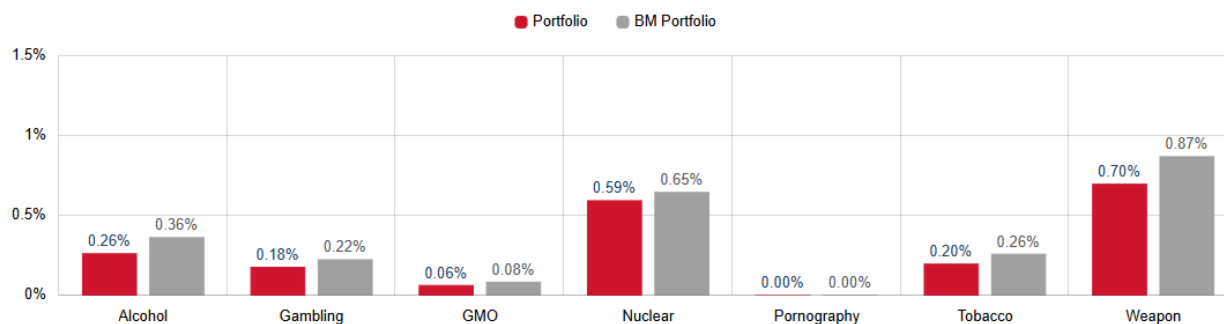
Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions		Secteurs sensibles			Controverses ESG		
		Portef. 2024	Indice 2024	Comp. Indice	Portef. 2024	Indice 2024	Comp. Indice
Portefeuille agrégé		2.0%	2.4%	✓	1.1%	1.6%	✓
Poids dans le portefeuille :							
Fonds de la plateforme	52.4%	1.5%	2.1%	✓	0.9%	1.5%	✓
Sur mesure	47.6%	2.6%	2.8%	✓	1.3%	1.7%	✓
Obligations	26.7%	1.4%	1.9%	✓	0.9%	1.8%	✓
Fonds de la plateforme	19.7%	1.3%	1.7%	✓	0.8%	1.4%	✓
Sur mesure	6.9%	1.9%	2.6%	✓	1.1%	2.9%	✓
Actions	23.4%	3.4%	3.8%	✓	1.9%	2.5%	✓
Fonds de la plateforme	15.9%	3.1%	3.7%	✓	2.1%	2.4%	✓
Sur mesure	7.6%	4.2%	3.9%	±	1.6%	2.5%	✓

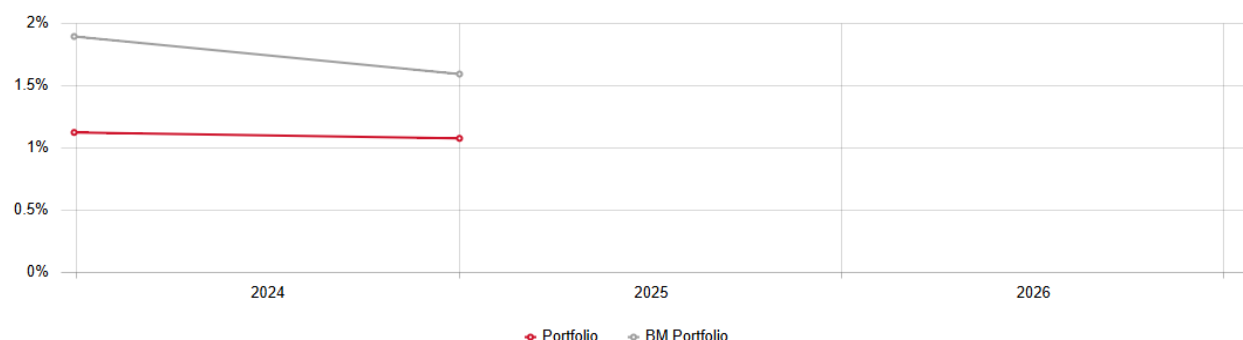
Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



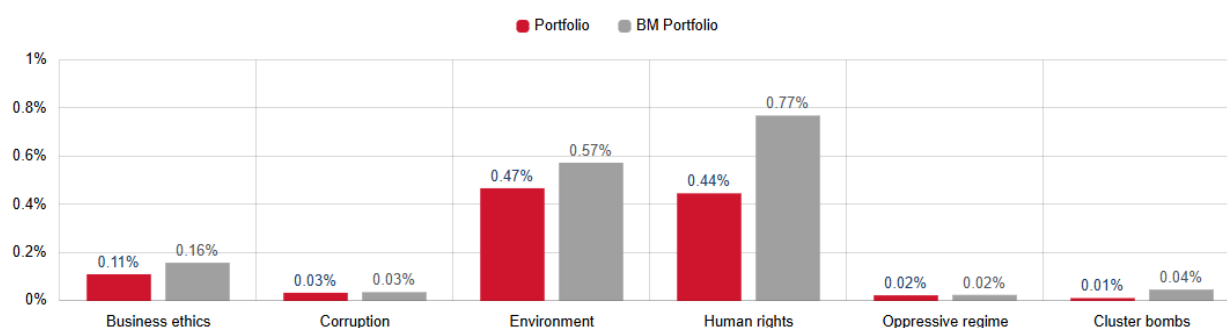
Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

L'exposition du portefeuille aux secteurs sensibles demeure quasi stable par rapport à 2023 (1.99%, +0.03 point) et reste inférieure à celle de son indice de référence (-0.46 point). Cette sous-exposition s'observe de manière homogène sur les Actions et les Obligations, touchant l'ensemble des secteurs et concerne aussi bien les portefeuilles "Fonds de la plateforme" que "Sur mesure".

Le compartiment Actions du portefeuille "Sur mesure" constitue la seule exception, affichant une exposition de 4.22% contre 3.85% pour l'indice de référence.

Il convient de noter que 61.1% de l'exposition aux secteurs sensibles provient du portefeuille « Sur mesure », qui ne représente que 47.6% du poids total du portefeuille.

Cette analyse révèle que les gestionnaires appliquent des filtres éthiques sans exclusion stricte sur l'ensemble des secteurs.

L'exposition aux Controverses ESG s'établit à 1.08% du portefeuille, demeurant stable par rapport à 2023 (-0.05 point) et inférieure à l'indice de référence (1.60%). Cette sous-exposition de 0.52 point s'observe de manière homogène tant sur les Actions que sur les Obligations, et concerne aussi bien les "Fonds de la plateforme" que le portefeuille "Sur mesure".

L'exposition aux armes à fragmentation dépassant le seuil de 0.005% entraîne automatiquement l'application d'un plafonnement à B+ de la notation de durabilité finale du portefeuille. **Par ailleurs, 55.2% de l'exposition aux controverses provient du portefeuille "Sur mesure",** qui ne représente que 47.6% du poids total du portefeuille.

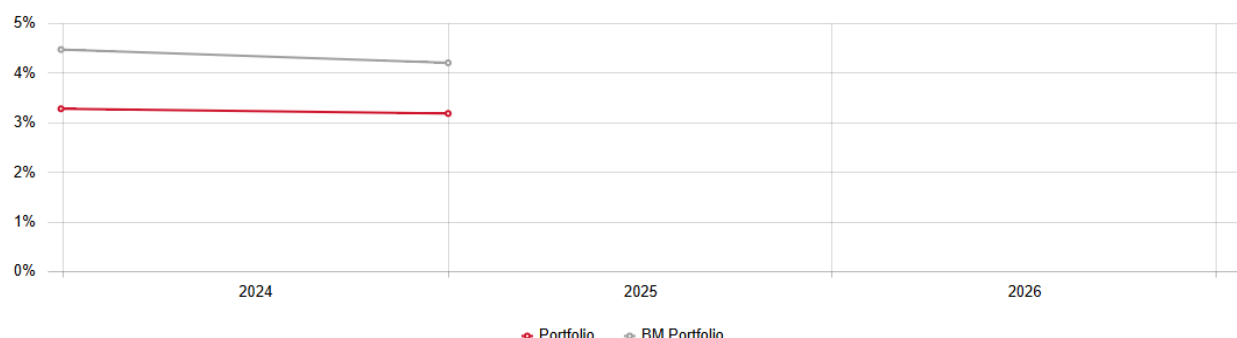
Là aussi, des filtres éthiques sont appliqués sans toutefois recourir à des exclusions strictes.

Energies fossiles

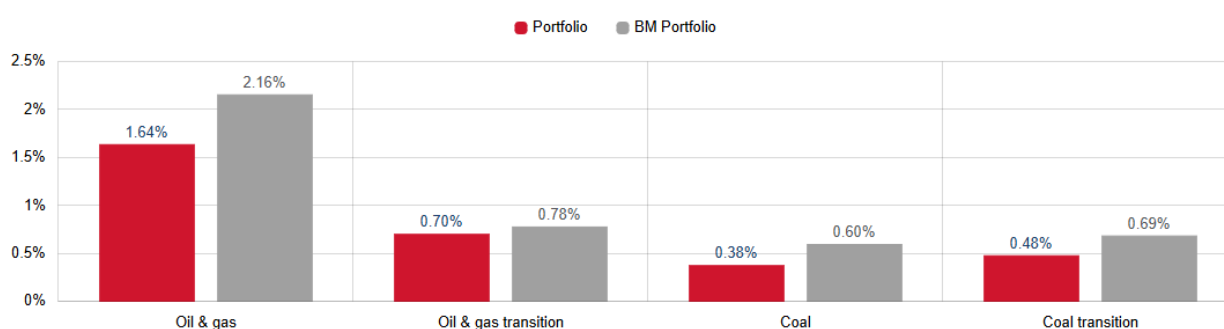
Charbon		Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		1.0%	=	0.9%	<Indice ✓	1.3%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	52.4%	1.0%	✓	0.7%	<Indice ✓	1.2%
Sur mesure	47.6%	1.0%	=	1.0%	<Indice ✓	1.4%
Obligations	26.7%	0.9%	=	0.7%	<Indice ✓	1.4%
Fonds de la plateforme	19.7%	0.9%	=	0.7%	<Indice ✓	1.2%
Sur mesure	6.9%	0.8%	=	0.9%	<Indice ✓	2.1%
Actions	23.4%	1.7%	=	1.5%	<Indice ✓	2.0%
Fonds de la plateforme	15.9%	1.5%	=	1.5%	<Indice ✓	2.0%
Sur mesure	7.6%	1.9%	✓	1.4%	<Indice ✓	2.0%

Pétrole et Gaz		Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		2.3%	=	2.3%	<indice ✓	2.9%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	52.4%	2.0%	✓	1.8%	<indice ✓	2.6%
Sur mesure	47.6%	2.7%	⬆	2.9%	<indice ✓	3.3%
Obligations	26.7%	2.2%	=	2.1%	<indice ✓	3.3%
Fonds de la plateforme	19.7%	2.0%	=	1.8%	<indice ✓	2.7%
Sur mesure	6.9%	2.5%	⬆	2.9%	<indice ✓	5.0%
Actions	23.4%	3.8%	=	3.8%	<indice ✓	3.9%
Fonds de la plateforme	15.9%	3.7%	=	3.7%	<indice ✓	3.8%
Sur mesure	7.6%	4.2%	✓	3.9%	<indice ✓	4.0%

Evolution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles



Evolution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

L'exposition du portefeuille aux énergies fossiles s'établit à 3.2%, elle reste quasi stable (-0.07 point) et demeure inférieure à l'indice de référence (4.22%). 58.8% de l'exposition provient du portefeuille "Sur mesure", qui ne représente que 47.6% du poids total du portefeuille.

L'exposition au charbon s'établit à 0.86% du portefeuille, en baisse de 0.47 point par rapport à 2023, et demeure inférieure à l'indice de référence (1.29%).

L'exposition aux secteurs du pétrole et du gaz atteint 2.34%, et reste stable (+0.03%) mais reste inférieure à l'indice de référence (2.94%). Au sein des portefeuilles les performances sont contrastées, cette exposition diminue au sein du portefeuille « Fonds de la plateforme » (-0.23 point) mais augmente dans le portefeuille « Sur mesure » (+0.28 point). Cette augmentation s'explique par la hausse des investissements dans les entreprises ayant un plan de transition crédible.

On distingue les entreprises avec un plan de transition dans les expositions aux énergies fossiles si :

- Elles sont engagées dans l'initiative Science Base Target (SBTi), sur un des plans de décarbonation de 1.5°C, moins de 2°C, 2°C à court terme.

Et/ou les évaluations de l'initiative Transition Pathway (TPI) confirment des plans de réduction de 1.5°C, moins de 2°C ou 2°C cohérents à court, moyen et long terme.

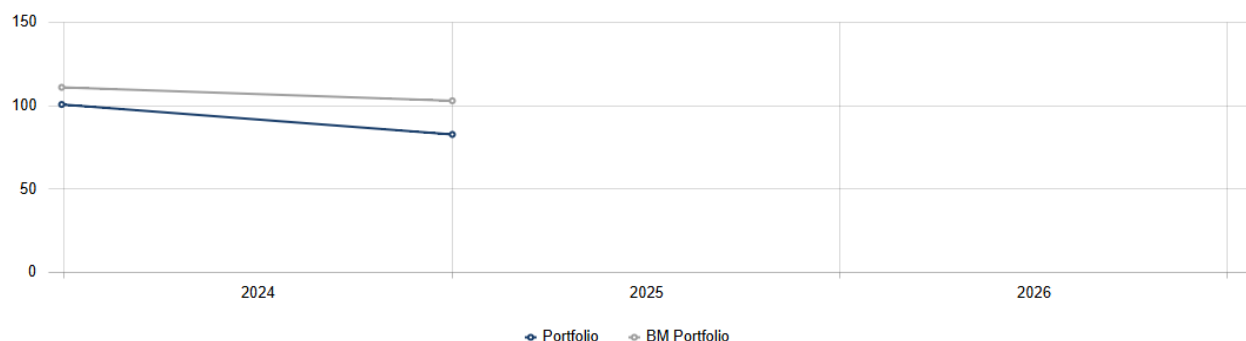
Politique climatique spécifique

Emissions carbone (scope 1+2)		Couver- ture	Emissions kt 2023	Tendance vs 2023	Emissions kt 2024	Intensité 2023	Tendance vs 2023	Intensité 2024
Portefeuille agrégé		59%	4 231	✓	3 439	101.1	✓	83.1
Indice		70%	4 349		3 864	111.4		103.3
Poids dans le portefeuille :								
Fonds de la plateforme	52.4%	51%	4 479	✓	3 325	104.9	✓	88.4
Sur mesure	47.6%	68%	3 977	✓	3 533	97.2	✓	78.8
Obligations	26.7%	44%	2 770	✓	2 330	77.2	✓	68.5
Fonds de la plateforme	19.7%	43%	2 620	✓	2 150	74.3	✓	63.2
Sur mesure	6.9%	49%	3 056	✓	2 781	82.7	=	81.8
Actions	23.4%	98%	4 598	=	4 394	107.9	=	106.4
Fonds de la plateforme	15.9%	99%	4 584	=	4 472	103.8	=	108.9
Sur mesure	7.6%	96%	4 624	✓	4 226	115.8	✓	101.0

Exposition du portefeuille aux émissions de CO₂ (kt CO₂ scope 1 et 2)



Exposition du portefeuille à l'intensité CO₂ (t CO₂ scope 1 et 2 / millions \$ revenus)



Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

La Fondation n'a pas formellement adhéré à un engagement Net Zéro soumis à un contrôle externe, mais vise l'amélioration de son bilan carbone par la réduction progressive des émissions de CO₂. Les mesures implémentées (réduction de l'exposition aux énergies fossiles, intégration ESG, investissement à impact et engagement actionnarial) permettent au portefeuille d'afficher une empreinte et une intensité carbone inférieures à son indice de référence.

Les émissions du portefeuille (scopes 1 et 2) ont diminué de 18.7% par rapport à 2023, une baisse supérieure à celle de l'indice de référence (-11.2%), et restent inférieures de 11% à celles de ce dernier. Le portefeuille affiche un taux de couverture de 59% contre 70% pour l'indice.

L'intensité carbone s'améliore significativement avec une baisse de 17.8%, surperformant l'indice de référence tant en valeur absolue (83.1 contre 103.3 tonnes de CO₂e par million \$ de revenus) qu'en évolution (-7.3% pour l'indice).

Holcim, qui représente 0.33% du portefeuille agrégé, concentre à elle seule 12.7% des émissions et 17.5% de l'intensité CO₂ du portefeuille. La société dispose d'un plan de transition vérifié par SBTi visant à limiter le réchauffement à 1.5°C. Ses émissions ont déjà diminué depuis la mise en place de ses objectifs de réduction une tendance qui devrait se poursuivre et impacter positivement l'empreinte carbone du portefeuille.

Les émissions et l'intensité carbone des deux sous-portefeuilles sont en baisse et surperforment l'indice de référence. Toutefois, certains segments affichent des performances contrastées: l'intensité carbone du portefeuille obligatoire "Sur mesure" reste quasi stable (-1.1%), tandis que le segment Actions du portefeuille "Fonds de la plateforme" présente des émissions en très légère baisse(-2.4%) mais une intensité carbone en légère hausse (+4.9%), limitant la performance globale du segment Actions (-4.43% pour les émissions et -1.4% pour l'intensité carbone) suite à la prise de position additionnelle dans le secteur des Services aux collectivités (« Utilities »).

Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

Engagement et exercice des droits de votes

Analyse de l'engagement actionnarial

La FCT 1e s'appuie sur les recommandations de vote de la fondation Ethos ainsi que sur son programme d'engagement afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc..) des entreprises cotées en Suisse détenues en direct.

Pendant la période sous revue un dialogue avec 150 sociétés suisses a été effectué à travers l'Engagement pool de Ethos Services SA. Plus de 600 actions d'engagement ont été menées en 2024. De plus la FCT 1e participe à travers la société Ethos à plusieurs initiatives, dont Climate Action 100+.

[Rapports annuels d'Ethos présentant les démarches d'engagement entreprises](#)

La FCT 1e en tant qu'actionnaire responsable exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient. Elle s'appuie pour cela sur les recommandations de vote de la fondation Ethos.

[Rapport annuel d'Ethos présentant les recommandations de votes pour les sociétés suisses](#)

Actions et Obligations

Actions

Indice : BM Actions

% Portefeuille : 23%

Indicateurs		2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone (Scope 1+2)	Port.	107.9	106.4	98%	t CO ₂ / million \$ revenu	S&P Global
	Ind.	124.0	127.5	99%		
Empreinte carbone (Scope 1+2)	Port.	59.0	42.5	97%	t CO ₂ / million \$ capital investi	S&P Global / Refinitiv
	Ind.	66.9	49.4	98%		
Exposition charbon	Port.	1.7%	1.5%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	2.1%	2.0%	99%		
Exposition autres fossiles	Port.	3.8%	3.8%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	4.1%	3.9%	99%		
Engagement zéro émissions	Port.	47.6%	49.0%	99%	% classe d'actifs	Conser / SBTI
	Ind.	47.0%	48.1%	99%		

Obligations

Indice : BM Obligations

% Portefeuille : 27%

Indicateurs		2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone (Scope 1+2)	Port.	77.2	68.5	44%	t CO ₂ / million \$ revenu	S&P Global
	Ind.	131.5	100.9	60%		
Empreinte carbone (Scope 1+2)	Port.	96.6	37.4	28%	t CO ₂ / million \$ capital investi	S&P Global / Refinitiv
	Ind.	127.9	60.8	37%		
Exposition charbon	Port.	0.9%	0.7%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.7%	1.4%	99%		
Exposition autres fossiles	Port.	2.2%	2.1%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	3.8%	3.3%	99%		
Engagement zéro émissions	Port.	9.8%	11.7%	99%	% classe d'actifs	Conser / SBTI
	Ind.	11.0%	13.0%	99%		

Commentaires

La classe d'actifs « Obligations » regroupe les instruments émis par les entreprises, y compris les convertibles, ainsi que les instruments émis par les gouvernements. Cela permet de la comparer à l'indice de référence qui inclut tous ces types d'instruments.

Pistes d'améliorations

Integration ESG

Bien que l'évaluation ESG globale soit satisfaisante, elle ne se distingue pas de celle de son indice de référence. Les fonds ESG ne représentent en nombre et en pourcentage qu'une faible proportion des actifs.

Afin de renforcer la conformité avec la charte, une amélioration continue de la qualité ESG reste donc pertinente, notamment au sein des actions étrangères, qui présentent le plus grand potentiel.

Exclusions sectorielles et normatives

La définition formelle d'une liste d'exclusions sectorielles et thématiques par la Fondation, accompagnée d'un dialogue structuré avec les gestionnaires sur l'implémentation de filtres ESG, permettrait de réduire l'exposition aux controverses et d'améliorer la qualité ESG globale du portefeuille.

Les controverses ESG, basées sur les principes du UN Global compact et les conventions internationales, sont de plus en plus suivies par les investisseurs institutionnels et par les directives en vigueur, par exemple avec la considération « do not harm » de la taxonomie européenne.

Une formalisation des exclusions souhaitées par la Fondation et un dialogue avec les gestionnaires sur l'application de filtres à l'univers d'investissement constituent les pratiques les plus largement utilisées par les grands investisseurs responsables pour mettre en œuvre une politique stricte d'exclusions.

Exclusions thématiques liées au climat

L'application rigoureuse de la stratégie de réduction de l'exposition aux énergies fossiles, tout en préservant une ouverture aux entreprises engagées dans une transition énergétique crédible, limiterait les risques de transition et accélérerait la décarbonation du portefeuille.

La mise en place d'une politique climatique formalisée, dotée d'objectifs quantitatifs contraignants à court et moyen terme, structurerait les décisions d'investissement et optimiserait le pilotage de la trajectoire de décarbonation.

Annexe

Approches d'investissements durables de la FCT 1e

Préambule

Convaincu par la valeur ajoutée du modèle d'architecture ouverte, le Conseil de fondation de la FCT 1e est également conscient de la responsabilité fiduciaire qu'il assume envers ses assurés. Il souhaite mettre en place un cadre permettant aux entreprises affiliées d'assurer la pérennité de leur Caisse de prévoyance.

Le Conseil de fondation est également convaincu que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements peut positivement influencer le profil rendement-risque, tout en impactant favorablement l'environnement et la société.

Dans ce cadre, le Conseil de fondation établit les lignes directrices de sa politique ESG :

1. **Développer** une offre de placements ESG sélectionnés selon une approche best-in-class répondant aux besoins et attentes des entreprises affiliées et de leurs assuré(e)s ;
2. **Informier** de manière transparente les entreprises affiliées et les assuré(e)s des options ESG à leur disposition afin de faciliter la prise en compte de ces dimensions lors de la définition de leur stratégie de placement ;
3. **S'engager** en tant qu'investisseur actif et promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Développer

Stratégies de placement sélectionnées

Le Conseil de fondation est conscient que les entreprises affiliées ne recherchent pas forcément à établir leur propre profil de placement et stratégie. C'est pourquoi il met à disposition des stratégies clés en main en ligne avec ses convictions, notamment en matière de placement ESG.

Ces stratégies adoptent une approche durable selon les deux objectifs suivants :

- **Optimisation de la qualité ESG des placements**, visant à dépasser l'indice de référence
- **Politique climatique** visant une réduction progressive des émissions négatives, avec l'objectif de faire mieux que l'indice en termes de CO₂ et d'exposition aux énergies fossiles (tolérance pour les entreprises en transition)

Cette approche est implémentée progressivement et uniquement si le Conseil de fondation est convaincu que son implémentation offre un ratio rendement/risque attractif par rapport aux placements conventionnels (non ESG).

Un rapport ESG annuel est établi pour chaque stratégie sélectionnée afin de vérifier que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints, en accord avec les recommandations de l'ASIP.

Stratégies de placement personnalisées

La FCT 1e a mis en place une « plateforme de fonds » offrant aux entreprises affiliées un accès privilégié à une palette de véhicules de placement soigneusement choisis, avec des frais attractifs grâce aux économies d'échelle.

Ces fonds, analysés et recommandés par le Comité de placement et approuvés par le Conseil de fondation, couvrent diverses classes d'actifs et suivent différents styles de gestion. Les entreprises affiliées peuvent ainsi personnaliser leur allocation d'actifs en sélectionnant sur la plateforme les fonds répondant le mieux à leurs attentes, y compris en matière d'ESG.

Pour les principales classes d'actifs, la FCT 1e s'engage à proposer des véhicules de placement permettant :

Une **optimisation de la qualité ESG des placements**, par rapport à l'indice de référence

Un **investissement dans des véhicules de placement** avec une politique climatique réduisant progressivement les émissions négatives, à dépasser l'indice en termes de CO₂ et d'exposition aux énergies fossiles (tolérance pour les entreprises en transition)

Cette approche est implémentée progressivement et uniquement si le Conseil de fondation est convaincu que son implémentation offre un ratio rendement/risque attractif par rapport aux placements conventionnels (non ESG).

Un rapport ESG annuel est établi pour chaque stratégie personnalisée utilisant la « plateforme de fonds » afin de vérifier que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints, en accord avec les recommandations de l'ASIP.

Stratégies de placement sur mesure

Les Commissions de gestion qui délèguent la gestion de leurs placements à un partenaire externe à la FCT ont la possibilité d'investir de manière durable selon leurs convictions. La FCT 1e les accompagne dans la définition de leur stratégie de durabilité en fonction de leurs besoins spécifiques.

Informer

Des présentations et des débats sur le thème de la durabilité sont périodiquement organisés lors des assemblées générales non statutaires de la FCT 1e, notamment pour informer et sensibiliser les entreprises affiliées sur l'impact des investissements sur la société et l'environnement.

La FCT 1e sensibilise également régulièrement les Commissions de gestion en les informant des solutions ESG qu'elle propose et des développements en matière de placements ESG.

Chaque année, la FCT 1e établit un **rapport ESG consolidé** incluant des informations sur les trois modèles d'investissement. Ce rapport est en ligne avec les recommandations de l'ASIP.

S'engager

Investir de manière responsable implique également l'exercice des droits de vote pour que les entreprises agissent dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, la société et l'environnement.

La FCT 1e mandate une fondation pour appliquer ses valeurs d'engagement actionnarial et suit leurs recommandations de vote aux assemblées générales de l'ensemble des actions cotées en Suisse détenues en direct par les Caisses de prévoyance affiliées.

Étant donné que la FCT 1e investit majoritairement dans des fonds de placements, elle encourage les gestionnaires de portefeuille à exercer leurs droits de vote. Les fonds ESG sélectionnés dans la « plateforme de fonds » et utilisés dans les stratégies sélectionnées intègrent en particulier des politiques d'exercice de droit de vote et d'engagement.

De plus, la FCT 1e est membre de l'**Ethos Engagement Pool Suisse** pour un dialogue direct et systématique avec les 150 plus grandes sociétés cotées en Suisse.

Disclaimer

Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

Méthodologie de l'ESG Consensus®

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Sources de données

Pour notre analyse, nous nous appuyons sur les fournisseurs de données suivants : Refinitiv, S&P Global Sustainable 1, CSRHub et Public Real Estate Sustainability Switzerland scores (PRESS Scores). Les PRESS scores sont développés par le Centre de gestion des risques – Lausanne (CRML) en partenariat avec Quanthome S.A. Ces scores sont basés exclusivement sur des données accessibles au public. Tous les droits de propriété restent acquis au CRML. L'utilisation commerciale des scores est soumise à la signature des conditions d'utilisation avec le CRML.

Responsabilité

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.